



Procès-verbal  
Conseil d'Administration  
du 03 juillet 2009 – 14H15

Approuvé au conseil d'administration du  
**24 septembre 2009**

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 03 juillet 2009 à 14h15 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
Collège enseignants A		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente puis procuration à M. Taillefait
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Présent
M MOGUEDET Gérard	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président du Conseil d'Administration	Présent
M. NICOLAS Pascal	UFR Sciences	Présent
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Présent
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présent
Collège enseignants B		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Procuration à M. Frailé
M.CLEDY Jean-Luc	IUT	Présent
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Procuration à M. Nicolas
M FRAILE Antoine	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président aux Ressources Humaines	Présent
Mme LERAY-RICHOMME Anne- Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présente
Mme REY Anne	IMIS - ESTHUA	Présente
M. TAILLEFAIT Antony.	UFR Droit, Economie et Gestion	Présent
Collège BIATOSS		
M. LEMAITRE Bertrand	DSI	Présent
M HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
Mme BERNARD Emilie	IMIS-ESTHUA	Absente
Collège étudiants		
M. BOURGEOIS Jérôme Suppléant de M. DRONNE		Présent
M VINCENT-GUITTON Geoffroy suppléant de Mlle BARRAULT Auriane	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Fé2A	Procuration à M. Dronne
M. BENOITON François		Présent
M. FUSEAU Quentin Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNEF	Présent
M. CRESPIEN Benoît Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNI	Présent
Collège personnalités extérieures		
Mme POUPLIN Geneviève	Conseil Régional des Pays de la Loire	Absente
M. GAUDIN Christian	Conseil Général de Maine et Loire	Procuration à M. Martina
M. RAOUL Daniel	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Absent
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Procuration à M. Cledy
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Présent
M. HAMON Bernard	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire	Absent

M. DELEDEUILLE Michel	centre APEC d'Angers	Absent
Mme THOUIN Danielle	CFDT	Procuration à M. Denéchère
<b>Total membres statutaires : 31</b>	<b>18 membres présents, 6 procurations, 7 membres absents</b>	

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri-Marc PAPA VOINE - Secrétaire Général  
Mme Nicole GUEHO - Représentante du Recteur  
Mme Chantale REMERAND - Agent comptable  
M. Jean BIROT HEAU - Directeur de l'Espace culturel

♦ **Membres présents invités par le Président**

M. Daniel SCHAUB - Directeur de la Faculté des Sciences  
M. Olivier DUVAL - Directeur de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé  
M. Philippe VIOLIER - Directeur de l'IMIS-ESTHUA  
M. Christian ROBLED O - Directeur de l'ISTIA  
M. Eric DELABAERE - Vice-président au CEVU  
M. John WEBB - Vice-président des Relations Internationales  
M. Yves MEIGNEN - Vice-président à l'analyse prospective

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

3. Conventions.....	4
3.2. Convention entre l'université (IMIS-ESTHUA) et la communauté d'agglomération Nantes métropole.....	4
3.3. Liste des conventions signées par le président par délégation .....	4
3.4. Adhésion et statuts de l'association relative à l'Institut Confucius .....	4
3.5. Convention entre l'Université d'Angers et la Région des Pays de la Loire .....	5
4. Section disciplinaire : désignation d'un membre suppléant au collège des usagers .....	5
5. Appels à projets et emplois pérennes .....	6
6. DBM n°3 .....	8
6.1. DBM n°3 : sous réserve de la notification budgétaire.....	8
6.2. Prélèvement le cas échéant sur le fonds de roulement.....	8
6.3. DBM 3 - IUT.....	9
6.4. Ouvertures d'emplois pérennes BIATOSS .....	9
7. Contrat d'objectifs et de moyens de l'IUT.....	9
8. Enseignements et vie étudiante .....	10
8.1. Convention entre l'Université d'Angers - ISTIA (France) et l'IFTIC-SUP de Yaoundé (Cameroun) pour la délocalisation du Master 2 Technologies Innovantes Spécialité « Innovation & Transfert » Parcours « Information Stratégique et Veille Technologique » .....	10
8.2. Convention IUT/Lycée Jean Monnet des Herbiers (85) relative à la LP Industries agroalimentaires, Alimentation Spécialité : Designer de produits agroalimentaires.....	10
8.3. Convention IUT/ Lycée Chevrollier relative à la LP Gestion de la production industrielle Spécialité : Automatisation et Informatisation pour la Traçabilité de Système de Production.....	10
8.4. Convention IUT/ Lycée Colbert de Torcy relative à la LP Automatique et informatique industrielle Spécialité : Maintenance des Systèmes Automatisés.....	10
8.5. Convention IUT/le Lycée de l'Hyrôme relative à la LP Réseaux et télécommunications Spécialité : Réseaux Informatiques et Industriels.....	10
8.6. Convention IUT/L'INSTITUT SUPERIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, AGROALIMENTAIRES, HORTICOLES ET DU PAYSAGE (AGROCAMPUS OUEST) relative à la LP Biotechnologies Spécialité : Biologie Analytique et Expérimentale des Micro-Organismes, du Végétal et de l'Animal .....	11
8.7. Convention IUT/la Chambre Départementale d'Agriculture du Maine-et-Loire relative à la LP Agronomie Spécialité : Traçabilité des Filières, Qualité des Produits Agricoles et Valorisation.....	11
8.8. Renouvellement d'habilitation de la Capacité d'Allergologie (UFR Médecine).....	11
8.9. DU Théâtre (s) et DU Cinéma (s) et audiovisuel (Espace culturel).....	11
8.10. DU Préserver l'autonomie et l'indépendance de la personne âgée et convention annexe (UFR Médecine).....	13
8.11. DU Maintien et hospitalisation à domicile (UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé).....	13
8.12. DU Actualisation officinale (UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé) .....	13
8.13. UEL proposées pour la rentrée 2009/2010 .....	13
8.14. Demandes de subvention FSDIE .....	14
8.15. Liste des modifications de contrôle des connaissances adoptées par le Président par délégation après avis du CEVU .....	14
8.16. Convention entre l'Université d'Angers (IMIS-ESTHUA) / Université de Canton.....	14
9. Procès verbal du conseil d'administration du 07 mai 2009 .....	14
10. Questions diverses .....	14
10.1. Place de l'étudiant élu .....	14
10.2. Profil d'exonération : étudiants inscrits à l'IUFM en Master à l'Université d'Angers .....	15
10.3. Ouverture des bibliothèques universitaires l'été .....	15
10.4. Tarifs de l'IUT.....	15

◆ **Annexes**

M. MARTINA ouvre la séance à 14H15. Il propose que M. MOGUEDET poursuive sa présentation débutée le matin et il explique la chronologie du reste des points à l'ordre du jour.

### **3. Conventions**

#### 3.2. Convention entre l'université (IMIS-ESTHUA) et la communauté d'agglomération Nantes métropole

M. MOGUEDET explique que la convention a pour objet une étude commandée par la communauté d'agglomération Nantes métropole pour évaluer les animations organisées durant l'été 2009.

La convention entre l'université (IMIS-ESTHUA) et la communauté d'agglomération Nantes métropole est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

#### 3.3. Liste des conventions signées par le président par délégation

M. MOGUEDET rappelle que le président rend compte régulièrement des conventions qu'il a signées par délégation du conseil d'administration.

#### 3.4. Adhésion et statuts de l'association relative à l'Institut Confucius

M. WEBB rappelle que l'université participe à la création d'un Institut Confucius qui permettra la diffusion de la culture et la langue chinoise à Angers. Il présente les statuts et le règlement intérieur de l'association qui assurera son fonctionnement. Il exprime sa déception quant à la représentation des établissements d'enseignement supérieur. Il explique que certains passages des statuts et du règlement intérieur sont en contradiction mais que cela pourra être traité en assemblée générale par la suite. A travers ce vote sur les statuts et sur l'adhésion à l'association relative à l'Institut Confucius, l'Université d'Angers s'exprime politiquement vis-à-vis de ce partenariat, de la Région des Pays de la Loire et de la Mairie d'Angers.

M. MARTINA regrette également la place institutionnelle de l'Université d'Angers et de l'UCO dans la gouvernance dans l'association au regard de leur implication dans la constitution du projet. Cela étant dit, l'université jouera son rôle pleinement en s'investissant effectivement dans le développement des projets comme elle sait le faire.

M. HAMARD s'interroge sur le montant de la cotisation.

M. WEBB rappelle les montants des cotisations de chaque partenaire. L'Université d'Angers contribuera à l'association à hauteur de 15 000 euros.

M. NICOLAS ne comprend pas pourquoi l'université externalise ses missions d'enseignement du chinois. Il s'interroge sur la politique d'établissement de l'université qui s'engage sans être totalement satisfait de l'accord.

M. MOGUEDET lui répond que l'adhésion à l'Institut Confucius va au-delà de l'enseignement du chinois. C'est l'équivalent de l'Alliance française.

M. WEBB ajoute qu'il ne s'agit pas de se substituer aux filières d'enseignement du chinois qui existent déjà à l'université mais de répondre à une demande non satisfaite par le service public à l'heure actuelle. L'Institut Confucius apportera aux étudiants angevins la possibilité de se présenter à la certification en langue chinoise reconnue mondialement. Cette association permettra aussi à l'Université d'Angers de développer ses missions d'enseignement en Chine.

M. DRONNE aimerait savoir quelle est la différence avec Anjou Inter-langues puisque le chinois est déjà disponible et quel sera le tarif des cours pour les étudiants.

M. WEBB lui explique que cela va au-delà du cours de chinois. L'Institut Confucius donnera accès à des manifestations culturelles et artistiques chinoises. Pour l'instant les tarifs ne sont pas fixés mais ils seront préférentiels pour les étudiants et les personnels de l'université.

M. MARTINA précise que le choix a été fait de mener une politique de tarifs peu élevés.

Il rappelle que l'Institut Confucius est une porte qui permet de structurer nos contacts avec la Chine, notamment pour tout ce qui concerne les recherches de stages en entreprise. L'Institut permettra également de développer des relations avec les milieux socio-économiques chinois et d'appréhender les pratiques culturelles, les savoir-être chinois. Un centre de documentation sera également ouvert.

M. NICOLAS comprend l'apport de l'Institut pour toutes les activités annexes qu'il propose mais l'enseignement doit rester dans le domaine public. Au-delà du fait regrettable qu'une certification soit délivrée par un établissement privé, l'université ne pourra plus jamais obtenir d'aide publique pour l'enseignement du chinois puisque l'Institut Confucius répond à cette demande. M. MARTINA confirme qu'il ne faudra pas se défaire de cette compétence même si des activités d'enseignement sont présentes à l'Institut. M. WEBB précise que la certification est publique, elle est délivrée par l'Etat chinois et l'Institut est une association à but non lucratif.

M. DRONNE explique que d'autres certifications peuvent être accessibles via des organismes privés et cela n'empêche pas l'université d'enseigner la langue. Il demande si l'Institut ouvrira des possibilités d'ouverture d'UEL ou d'optionnel. M. MARTINA lui répond que des UEL pour l'apprentissage du chinois existent déjà. Néanmoins des UEL sur les pratiques économiques et culturelles en Chine par exemple pourraient être envisagées.

L'adhésion et les statuts de l'association relative à l'Institut Confucius sont approuvés à la majorité avec 21 voix pour et 3 abstentions sous réserve de modifications :

- article 2 : d'assurer la formation des professeurs chinois pour l'enseignement du français
- article 3 : Allée François Mitterrand

### 3.5. Convention entre l'Université d'Angers et la Région des Pays de la Loire

M. MOGUEDET explique qu'il existe une convention pluriannuelle entre les établissements du PRES et la Région des Pays de la Loire. La convention annuelle 2009 détermine les différents axes subventionnés par la Région, notamment : démocratisation de l'enseignement supérieur, professionnalisation des formations d'enseignement supérieur, rayonnement et attractivité, citoyenneté et conditions de la vie étudiante pour la partie fonctionnement. Le total de la subvention est de 696 605 €, dont 240 000 pour le fonctionnement et 456 605 pour l'investissement.

Il reprend le détail des actions découlant des axes négociés. Il rappelle que l'université devra justifier l'utilisation de la subvention à la Région.

M. FOURCADE est surpris de ne pas trouver d'actions liées à la réorientation ou l'insertion des étudiants qui ont fini leurs études sans diplôme. M. MARTINA explique que le problème est qu'une fois sortis du cursus, les étudiants ne sont plus suivis par l'université. Conscient de cette difficulté, un travail d'identification est en cours pour permettre des passerelles ou des réorientations.

La convention entre l'Université d'Angers et la Région des Pays de la Loire, notamment la subvention de 696 605 €, est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

## **4. Section disciplinaire : désignation d'un membre suppléant au collège des usagers**

M. MOGUEDET explique que la loi impose un nombre minimum d'usagers à la section disciplinaire. C'est pourquoi aucune élection n'aura lieu faute de candidat : Quentin FUSEAU est désigné d'office membre suppléant.

M. FRERE, président de la section disciplinaire, rappelle que la présence des étudiants à cette commission est très importante, notamment lorsqu'il s'agit de traiter des situations délicates et particulières à un

étudiant lors des commissions de jugement.

La désignation d'office de Quentin FUSEAU comme membre suppléant du collège des usagers à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

## **5. Appels à projets et emplois pérennes**

M. MARTINA rappelle que l'augmentation de la DGF de cette année, qui n'est pas encore notifiée, autorise une méthodologie budgétaire différente et qu'il espère pérenne :

- au sein du budget d'une composante ou d'un service commun, distinction entre un socle budgétaire de fonctionnement courant et une partie basée sur des projets. Cela permettra aux composantes et services communs d'avoir, dans le cadre de la politique d'établissement, une autonomie d'initiative et cela dans une logique de projets (avec dépôts de dossier, objectifs affichés, procédure de suivi budgétaire en central, retour sous la forme de rapports ou d'indicateurs).

- Evaluation des besoins prioritaires en emplois pérennes au sein des composantes et des services.

- Evaluation des besoins prioritaires en emplois pérennes au sein des laboratoires en réponse au sous encadrement dans de nombreux laboratoires, en particulier au manque de soutien administratif.

Ces trois axes de politique budgétaire s'inscrivent dans une méthodologie que M. MARTINA souhaite conserver. Ils ont le mérite de permettre aux composantes et services, dans un cadrage d'établissement, de développer beaucoup d'initiatives.

Il souhaite, si les marges financières le permettent, que l'université s'oriente dès l'automne prochain vers de véritables contrats d'objectifs et de moyens qui reprennent ces projets.

M. MARTINA décrit les documents présentés aux administrateurs sur ce point. Il rappelle la chronologie de la démarche. Il remercie les composantes et services pour leur réactivité et annonce que 124 projets et beaucoup de demandes d'emplois pérennes ont été remontés. La marge financière dont l'université dispose a rendu les arbitrages relativement faciles. Sur 124 projets, une centaine a été retenue et certains ont été regroupés.

Le travail de réflexion et de sélection a été important aussi bien pour les composantes et les services que pour l'équipe présidentielle et de l'administration, qui, dans un travail simultané en sous groupe ont établi une première structuration de la totalité des projets. Deux bureaux exceptionnels ont également permis de finaliser certaines orientations. Il remercie le personnel du secrétariat général qui a fait un travail d'organisation et de suivi absolument exceptionnel. Cela démontre que face aux situations d'urgence et quand cela est nécessaire, les personnels du service public savent répondre présents.

Il rappelle que les éléments soumis au vote des administrateurs ont été validés à l'unanimité par la commission du budget et résultent donc d'une large concertation.

Il explique que les deux années 2009 et 2010 sont présentées ici pour avoir une vision d'ensemble des données et parce que l'on sera amené à l'automne à réfléchir sur le projet de budget 2010.

M. SAINT ANDRE remercie l'équipe présidentielle pour ce travail qui s'est déroulé dans une semi-urgence mais globalement dans d'excellentes conditions et qui aboutit à la réalisation de projets intéressants. Il souhaite exprimer son désaccord sur les décisions prises concernant la plateforme financière. En bureau, il avait été demandé des emplois de catégorie A ou B pour les antennes financières des composantes. Les demandes des directeurs, directement concernés par le suivi financier des composantes, n'ont pas été entendues puisqu'on se trouve devant une notification qui n'a pas fait l'objet d'une renégociation et qui correspond exactement à la proposition initiale des services centraux. Il regrette cette façon de procéder qui donne l'impression que les services centraux savent ce qui est bon pour les composantes.

M. MEIGNEN explique que l'équipe présidentielle a souhaité intégrer dans cette DBM l'état de la réflexion sur la structuration de la plateforme financière. La règle a été la même dans chaque antenne financière : un agent de catégorie B appuyé par des agents de catégorie C. Cette organisation s'appuie sur des données objectives, consultables par les directeurs qui le souhaitent. Même si cet élément est intégré dans cette DBM, cela ne veut pas dire que le principe est figé, notamment en médecine où la situation est particulière. Il rappelle qu'il y aura également l'appui d'un agent de catégorie A au niveau de la DAF

qui jouera le rôle de conseil pour l'ensemble des antennes financières. Il ne faut pas oublier que le budget et la gestion financière sont deux aspects importants des actions des responsables administratifs dans leur fiche de poste.

M. MARTINA explique que ces données ont été structurées par rapport aux consultations de M. MEIGNEN et de Mme REMERAND auprès des composantes. Il reconnaît qu'il n'est pas intervenu et qu'il n'a rien arbitrés sur ce point. Il propose de voter une enveloppe globale et de discuter sur la répartition de cette enveloppe ensuite.

M. PAPA VOINE explique que ce projet n'a pas fait l'objet d'une validation de M. MARTINA et encore moins en bureau puisqu'il a été finalisé il y a une semaine. Il rappelle que sans un vote du conseil d'administration, aucun recrutement ne pourra avoir lieu à la rentrée. Il confirme la possibilité de voter sur une enveloppe financière limitative.

M. SAINT ANDRE regrette ce procédé. Selon lui ce n'est pas M. MEIGNEN et les services centraux qui savent en premier chef quels sont les besoins des composantes, ce sont les directeurs de composantes. M. MARTINA comprend M. SAINT ANDRE pour ce qui est des besoins, mais des discussions et des arbitrages sont nécessaires pour une politique d'établissement structurée. Il souhaite que la démarche ne soit pas bloquée et il renouvelle sa proposition de voter sur une enveloppe financière.

M. HAMARD rappelle que les personnels en poste dans les antennes financières sont souvent de catégorie C. Ils font ce travail depuis longtemps et se sont adaptés à Sifac. Il ne faudrait pas les mettre en difficulté en leur imposant un personnel de catégorie A.

M. NICOLAS souligne que le vote de la commission du budget ne comprenait pas la plateforme financière. Cela étant dit, la remarque de M. HAMARD est louable : si on ne positionne que des postes de catégorie A, comment le gérer après localement avec le personnel déjà en place ?

Il estime que budgétairement l'écart entre les postes de catégorie B et C n'est pas énorme. M. MARTINA explique que le choix a été fait de rémunérer les personnels de catégorie C à un échelon élevé et les personnels de catégorie B à l'échelon le plus faible. Pour l'instant, l'écart entre les deux est peu élevé en terme de masse budgétaire mais les perspectives de carrière ne sont pas les mêmes et l'écart se creusera ensuite.

M. DUVAL souligne un problème par rapport à une demande du laboratoire SONAS. Il explique que la technicité demandée ne s'adresse pas à un niveau B mais plutôt à un A2. M. PAPA VOINE lui répond qu'aucun problème n'a été remonté. Mme LE RAY RICHOMME précise qu'il y avait eu une inversion entre administration de la recherche et assistance à la recherche. Le poste concerne vraiment l'aide à la recherche et pas un poste de secrétariat. Donc effectivement on ne voit pas trop comment on va pouvoir honorer ce poste.

Elle regrette qu'aucune discussion n'ait eu lieu avec les directeurs de laboratoires.

M. SCHAUB explique que les demandes des laboratoires sont remontées directement, avec copie pour certains directeurs de composantes de rattachement.

M. MARTINA estime que les remontées des demandes des laboratoires doivent passer par les directeurs de composantes. Il rappelle que M. FERRIER a travaillé et pris contact avec les directeurs de laboratoires et que les arbitrages ne se sont pas fait indépendamment d'un dialogue, notamment en bureau.

M. MARTINA estime que beaucoup de besoins sont satisfaits même si d'autres sont peut être mal positionnés. L'objectif est de démarrer des recrutements en septembre.

M. NICOLAS considère que, pour les laboratoires, les problèmes ne sont pas négligeables mais statistiquement ils sont peu nombreux. On peut très bien entériner la répartition des postes recherche. En cas de désaccord, ces postes ne sont pas au recrutement et on les repositionne fin 2009 début 2010.

M. ROBLEDO rejoint la proposition de M. NICOLAS. Certaines situations nécessitent un recrutement urgent. Il est dommage de pénaliser tout le monde alors que pour certains, la situation, y compris pour l'antenne financière, est totalement satisfaite. Il ne faudrait pas que sous prétexte d'ajustement au cas



par cas, que la procédure de recrutement générale soit bloquée.

M. MARTINA reconnaît que la solution proposée par M. NICOLAS permet de ne pas bloquer le processus. Cela montre que la procédure des appels à projets et postes pérennes doit débiter très en amont et dès le vote du budget 2010.

M. PAPA VOINE explique qu'il avait l'intention de faire une proposition sur de nouvelles procédures concertées dans lesquelles les relations entre les directeurs de laboratoires et de composantes seraient fixées.

Les projets et les emplois pérennes Biatoss (hors laboratoires) pour 2009 sont approuvés sous réserve que ceux des plateformes financières hors services communs soient approfondis.

L'enveloppe budgétaire de 140 601 € relative aux emplois pérennes des plateformes financières pour 2009 est approuvée.

Les emplois pérennes Biatoss des laboratoires pour 2009 sont approuvés sous réserve d'un ajustement.

L'enveloppe budgétaire de 134 288 € relative aux emplois pérennes des laboratoires pour 2009 est approuvée.

Globalement, l'enveloppe budgétaire de 2 912 114 € comprenant l'ensemble des projets et emplois pérennes Biatoss pour 2009 est approuvée.

Ces décisions ont été adoptées à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.

## **6. DBM n°3**

### **6.1. DBM n°3 : sous réserve de la notification budgétaire**

M. MARTINA explique que le vote de la DBM est conditionné par la notification du ministère que nous n'avons pas encore. Cela étant précisé, il détaille le contenu de cette DMB :

- Traduction budgétaire du point précédent en temps que DBM 2009.
- Fluide : l'hiver rigoureux a engendré des dépenses non prévues.
- PEDR : désormais, elle rentre dans notre DGF,
- Complément des primes de charges administratives et pédagogiques déjà voté dans un précédent CA,
- Primes Biatoss, en attendant la réponse du ministère,
- Allocations recherche,
- Compensation TP/TD,
- Travaux divers : notamment la location de la tour Saint Serge,
- Postes et repyramidages.

La DBM n°3 de 4 792 325,20 € relative aux dispositifs des appels à projets, emplois pérennes Biatoss laboratoires et hors laboratoires, projets globaux et fluides est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour sous réserve :

- De l'affectation des emplois pérennes de la plateforme financière hors services communs et de ceux des laboratoires.
- De la réception de la notification de l'augmentation de la DGF du ministère.

### **6.2. Prélèvement le cas échéant sur le fonds de roulement**

Au cas où nous n'aurions pas suffisamment tôt la notification budgétaire et afin de ne pas bloquer les recrutements et les engagements de crédits pour les projets qui doivent impérativement commencer en septembre, un prélèvement transitoire sur fonds de roulement est proposé. Ce dernier sera, dès notification reçue, réabondé par les crédits d'Etat.

Le financement des projets et emplois pérennes Biatoss pour 2009, le cas échéant, par prélèvement sur fonds de roulement pour un montant de 686 042 € est approuvé à l'unanimité avec 23 voix pour.

### 6.3. DBM 3 - IUT

Cette partie de la DBM 3 concerne la subvention mise à niveau des équipements et les subventions 2009 de la Région des Pays de la Loire pour l'IUT.

La DBM n°3 relative à l'IUT d'un montant de 176 240 € est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### 6.4. Ouvertures d'emplois pérennes BIATOSS

Les contrats B et C de 12 mois figurant dans les tableaux regroupent plusieurs situations :

- personnels bénéficiant de la procédure concertée,
- continuité de service
- compensation repyramidage

M. FRAILE précise qu'il s'agit d'une première liste de personnels bénéficiant de la procédure concertée.

M. MARTINA présente les ouvertures d'emplois pérennes à l'université qui correspondent aux postes étudiés précédemment. Etant donné les difficultés concernant la plateforme financière et les postes laboratoires, il est proposé de reporter le vote en septembre. Le report de ce vote n'empêche pas le recrutement. Ce vote permettra une position officielle du CA sur la création d'emplois de contractuels. Il s'agit de voter un plafond d'emplois contractuels.

Il est proposé de reporter au conseil d'administration de septembre le vote de la liste exhaustive des supports d'emplois pérennes. Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

## **7. Contrat d'objectifs et de moyens de l'IUT**

Au moment de la réforme et du passage au budget global, un contrat d'objectifs et de moyens entre l'université et sa composante IUT est créé. Ce contrat est figé dans sa forme par une directive de M. HETZEL, Directeur Général de l'Enseignement Supérieur.

M. CLEDY présente le contrat d'objectifs et de moyens de l'IUT. Une première partie décrit l'existant, les suivantes concernent les objectifs. Ce document met notamment en exergue ce que l'IUT apporte à l'université en termes de recherche et de performance. Les perspectives sont nombreuses. Elles concernent les enseignements avec des créations de diplômes et de groupes supplémentaires qui permettront une augmentation des effectifs. En matière de recherche et de transfert de technologie, une réflexion sera engagée pour aborder ces questions dans les IUT au niveau national. L'organisation interne sera également réfléchie pour améliorer notamment la gestion des coûts. Ce contrat recense également les points d'amélioration souhaités : valorisation de la formation continue, développement de passerelles, accueils des bacheliers technologiques, réflexion autour de formations par alternance, amélioration du patrimoine...

Il profite de son intervention pour annoncer aux administrateurs que le travail qu'il évoquait lors d'un précédent CA relatif à l'IUT du campus de Cholet. En effet, des constructions et négociations aboutissent à un meilleur accueil de la filière carrières sociales à Cholet.

M. TAILLEFAIT indique que le conseil de gestion de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion s'inquiète du faible taux d'inscription des bacheliers technologiques.

M. CLEDY lui répond que l'IUT le regrette également mais que les candidatures ne sont pas nombreuses. Beaucoup d'actions ont été menées et d'autres sont en cours pour faciliter leur accueil.

M. HAMARD s'interroge sur le sort des personnels Biatoss, longtemps fléchés IUT, avec l'autonomie des universités.

M. MARTINA lui explique que, dans le cadre d'un budget global, il n'y a plus ni de poste ni de financement fléché IUT. Cela a d'ailleurs été source d'inquiétude et a poussé certaines universités à garantir des moyens aux directeurs d'IUT.

M. CRESPIN demande si des projets de développement de l'antenne de Cholet sont à l'ordre du jour.

M. CLEDY lui répond que des locaux sont aménagés dans l'optique d'améliorer l'accueil des étudiants de

l'IUT de l'antenne de Cholet. Parallèlement, une construction est en cours. L'idée est de mutualiser l'utilisation des locaux avec l'ensemble du domaine choletais. Pour ce qui est des formations, une licence professionnelle s'ouvre à Cholet.

Le contrat d'objectifs et de moyens de l'IUT est approuvé à la majorité avec 19 voix pour et 4 abstentions.

## **8. Enseignements et vie étudiante**

### **8.1. Convention entre l'Université d'Angers - ISTIA (France) et l'IFTIC-SUP de Yaoundé (Cameroun) pour la délocalisation du Master 2 Technologies Innovantes Spécialité « Innovation & Transfert » Parcours « Information Stratégique et Veille Technologique »**

M. DELABAERE présente cette convention qui s'appuie sur un partenariat déjà existant avec un Institut privé mais agréé par l'Etat camerounais. L'Université d'Angers a une place très importante dans l'enseignement et la partie pratique de ce master.

La convention entre l'Université d'Angers - ISTIA et l'IFTIC-SUP de Yaoundé pour la délocalisation du Master 2 Technologies Innovantes Spécialité « Innovation et transfert » est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### **8.2. Convention IUT/Lycée Jean Monnet des Herbiers (85) relative à la LP Industries agroalimentaires, Alimentation Spécialité : Designer de produits agroalimentaires.**

M. DELABAERE explique que le CEVU a émis un avis favorable pour cette convention mais ne s'est pas prononcé sur la partie financière.

M. CLEDY souhaite que cette convention soit retirée de l'ordre du jour. Le point financier est source de désaccord entre l'université et le lycée Jean Monnet des Herbiers. Il précise que le Conseil de l'IUT n'a pas eu l'occasion de s'exprimer sur ce point.

La convention est retirée de l'ordre du jour.

### **8.3. Convention IUT/ Lycée Chevrollier relative à la LP Gestion de la production industrielle Spécialité : Automatisation et Informatisation pour la Traçabilité de Système de Production.**

M. DELABAERE précise que le Lycée Chevrollier met à disposition une plateforme technique dans le cadre de cette licence professionnelle.

La convention entre l'IUT et le Lycée Chevrollier relative à la LP Gestion de la production industrielle Spécialité : Automatisation et Informatisation pour la Traçabilité de Système de Production est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### **8.4. Convention IUT/ Lycée Colbert de Torcy relative à la LP Automatique et informatique industrielle Spécialité : Maintenance des Systèmes Automatisés.**

La convention entre l'IUT et Lycée Colbert de Torcy relative à la LP Automatique et informatique industrielle Spécialité : Maintenance des systèmes automatisés est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### **8.5. Convention IUT/le Lycée de l'Hyrôme relative à la LP Réseaux et télécommunications Spécialité : Réseaux Informatiques et Industriels.**

M. DELABAERE précise que l'UFR Sciences et l'ISTIA sont également associés à ce partenariat.

La convention entre l'IUT et Lycée de l'Hyrôme relative à la LP Réseaux et télécommunications Spécialité : Réseaux Informatiques et Industriels est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour.

8.6. Convention IUT/L'INSTITUT SUPERIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, AGROALIMENTAIRES, HORTICOLES ET DU PAYSAGE (AGROCAMPUS OUEST) relative à la LP Biotechnologies Spécialité : Biologie Analytique et Expérimentale des Micro-Organismes, du Végétal et de l'Animal

M. DELABAERE explique que le CEVU a émis un avis favorable sous réserve de modifications :

- **Article 2** : partenaire cohabilité : AGROCAMPUS-OUEST ajouter (centre Angers)
- Modifier le dernier paragraphe de cet article : « Les chargés d'enseignement sont nommés par le Président de l'Université d'Angers **y compris dans le cas de l'apprentissage...** »
- **Article 3** : Ajouter dans le comité de Pilotage « le Directeur ou son représentant »
- **Article 6** : Préciser pour président du Jury de diplôme « : le Directeur ou son représentant »

La convention entre l'IUT et l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (agrocampus ouest) relative à la LP Biotechnologies Spécialité : Biologie analytique et expérimentale des micro-organismes, du végétal et de l'animal est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour sous réserve des modifications proposées par le CEVU.

8.7. Convention IUT/la Chambre Départementale d'Agriculture du Maine-et-Loire relative à la LP Agronomie Spécialité : Traçabilité des Filières, Qualité des Produits Agricoles et Valorisation.

M. DELABAERE explique que le CEVU a émis un avis favorable sous réserve de modifications :

- Modifier le paragraphe de l'article 2 : « Les chargés d'enseignement sont nommés par le Président de l'Université d'Angers **y compris dans le cas de l'apprentissage...** »
- **Article 3** : Ajouter dans le comité de Pilotage « le Directeur ou son représentant »
- **Article 6** : Préciser pour président du Jury de diplôme « : le Directeur ou son représentant »

La convention entre l'IUT et la Chambre départementale d'agriculture du Maine et Loire relative à la LP Agronomie Spécialité : Traçabilité des filières, qualité des produits agricoles et valorisation est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour sous réserve des modifications proposées par le CEVU.

M. DELABAERE tient à préciser que les conventions relatives aux licences professionnelles sont de mieux en mieux structurées, notamment la partie financière. Il salue le gros travail des composantes et des porteurs de projets.

8.8. Renouvellement d'habilitation de la Capacité d'Allergologie (UFR Médecine)

M. DELABAERE explique que la capacité est un diplôme national très structuré.

La demande de renouvellement d'habilitation de la Capacité d'Allergologie de l'UFR Médecine est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour.

8.9. DU Théâtre (s) et DU Cinéma (s) et audiovisuel (Espace culturel)

Il s'agit de la création de deux DU : le DU Théâtre (s) et le DU Cinéma (s) et audiovisuel présentés par l'Espace culturel de l'université. Le CEVU a émis un avis favorable sous réserve de deux remarques pour chaque DU :

- L'équipe pédagogique intégrera des compétences d'enseignants chercheurs de l'établissement en cohérence avec le contenu de la formation du DU.
- Dans l'annexe 1 les heures éq TD sont remplacées par heures « étudiant »

M. BIROTTEAU explique que ces DU correspondent à une demande de futurs étudiants.

M. FRAILE décrit le malaise ressenti par ses collègues et lui-même lorsqu'ils ont pris connaissance de ces projets sans y être associés. Plusieurs enseignements liés à l'image existent déjà à l'UFR Lettres, langues et sciences humaines. Il rappelle qu'il s'agit également d'un domaine de recherche très construit au sein

des laboratoires. Il est préoccupé par plusieurs éléments :

- les responsables de ces formations ne sont pas enseignants chercheurs et l'équipe pédagogique comprend peu d'enseignants chercheurs et aucun de la discipline, d'autant qu'ils seraient utiles à l'encadrement des mémoires.

- les débouchés annoncés semblent utopiques.

Selon lui, ce projet pourrait être un point de départ à une formation plus structurée et inter-composantes. D'autant que des formations à l'IUT, à la Faculté de Droit, d'économie et de gestion et évidemment à l'UFR Lettres, langues et sciences humaines existent déjà. Ce type de projet serait un atout important vis-à-vis de nos partenaires.

M. BIROTTEAU invite les enseignants chercheurs de la discipline à se joindre au projet. Il n'y a pas de concurrence entre la partie culturelle de l'université et une UFR. Ce projet s'est construit autour de constats liés aux pratiques culturelles. Il accepte évidemment de participer à des projets plus riches et plus complets dans ce domaine et est ouvert à tout partenariat.

M. DENECHERE soutient la position de M. FRAILE. Il explique que des compétences techniques liées à la pratique existent à l'UFR Lettres, langues et sciences humaines. Il estime que l'absence de sollicitation des enseignants chercheurs et techniciens spécialisés dans ce domaine constitue une maladresse et il le regrette.

M. MARTINA rappelle que l'orientation de ces DU est la pratique et qu'ils répondent à une demande. Il confirme la nécessité d'ouvrir l'équipe pédagogique aux enseignants chercheurs spécialisés.

M. BIROTTEAU informe les administrateurs que, dès septembre, des réunions pourront être organisées afin de discuter concrètement de cette ouverture. Ce projet est une réponse aux demandes d'étudiants.

M. CRESPIN demande si ces DU sont ouverts aux étudiants de filières non spécialisées, à l'image d'une option par exemple. Il s'interroge sur la valeur ajoutée de ces DU par rapport à d'autres formations organisées par des écoles spécialisées ou des BTS. M. BIROTTEAU lui explique qu'il s'agit d'une formation complète mais qu'elle est ouverte aux étudiants qui souhaitent suivre un double cursus. Ces formations peuvent permettre aux étudiants de se présenter aux concours d'écoles spécialisées. Elles peuvent également permettre à des professionnels d'acquérir des techniques particulières. Ces formations ont pour objet de conduire les étudiants à un niveau de technicité supérieur à ce que propose un Lycée.

M. NICOLAS se demande comment un étudiant en double cursus pourrait suivre un de ces DU comprenant 450 heures de cours.

M. BIROTTEAU lui répond qu'il s'est inspiré de ce qui existe déjà à l'Espace culturel. Tous les soirs, les week-ends et pendant les vacances, des étudiants passionnés de cinéma ou de théâtre viennent à l'espace pour suivre des UEL ou des stages. Ce ne sont pas que des cours, il s'agit aussi de pratiques.

M. NICOLAS s'adresse au vice-président du CEVU. Même si toutes les initiatives individuelles sont intéressantes, il faut absolument une cohérence pédagogique dans l'offre de formation de l'université, ou même une simple communication destinée à la communauté.

M. DELABAERE explique que le volume d'heures est trop important pour que la formation soit assurée dans sa totalité par des enseignants de l'université. Il rappelle qu'un DU est expérimental, on le met en place pour répondre à une demande certainement provoquée par les UEL. Ces DU s'intègrent également dans la politique culturelle menée par M. MARTINA avec un partenariat important avec le Festival Premiers plans. Enfin un travail est en cours avec l'Université de Nantes et d'autres partenaires pour structurer l'offre de formation culturelle dans notre région pour une meilleure visibilité.

La demande de création du DU Cinéma (s) et audiovisuel est approuvée la majorité avec 17 voix pour et 4 abstentions sous réserve des modifications proposées par le CEVU.

M. SAULNIER constate qu'une partie du budget de l'Espace culturel est consacrée à ces DU. Il s'interroge sur l'adéquation entre les missions de l'Espace et le financement de formation de type DU.

M. BIROTTEAU lui explique que ces DU s'intègrent dans la politique culturelle de l'université. Il s'agit de permettre à nos étudiants de se former et de les accompagner dans leurs projets culturels.

La demande de création du DU Théâtre (s) est approuvée à la majorité avec 17 voix pour et 2 abstentions sous réserve des modifications proposées par le CEVU.

8.10. DU Préserver l'autonomie et l'indépendance de la personne âgée et convention annexe (UFR Médecine)

La demande de création du DU Préserver l'autonomie et l'indépendance de la personne âgée et sa convention annexe de l'UFR Médecine sont approuvées à l'unanimité avec 19 voix pour sous réserve de l'ajout dans les conditions d'inscription les étudiants titulaires d'un diplôme d'état en pharmacie.

8.11. DU Maintien et hospitalisation à domicile (UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé)

La demande de création du DU Maintien et hospitalisation à domicile de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé est approuvée à l'unanimité avec 19 voix pour sous réserve de la suppression du terme « générale » dans les conditions d'inscription.

8.12. DU Actualisation officinale (UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé)

M. DUVAL explique que ce DU s'adresse à des professionnels qui ne sont pas dans le cursus officinal, ce qui justifie ce calendrier un peu particulier. Ce DU permet une remise à niveau dans la pratique officinale.

M. FRERE remarque que la capacité d'accueil est de 1 à 15 étudiants. Il demande si la formation pourrait s'ouvrir s'il n'y avait qu'un étudiant inscrit.

M. DUVAL explique que les demandes sont assez ponctuelles mais qu'en fait ces étudiants intégreront une structure déjà existante par le biais de la formation commune de base ou même de cours de 6<sup>ème</sup> année.

La demande de création du DU Actualisation officinale de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé est approuvée à l'unanimité avec 19 voix pour.

8.13. UEL proposées pour la rentrée 2009/2010

M. DELABAERE explique aux administrateurs que les fiches des UEL présentées ici par leur dénomination ont été étudiées en CEVU. Il explique qu'un grand nombre de ces UEL fonctionnait l'année passée. Le CEVU a émis un avis favorable sauf pour l'UEL 260 présentée par l'IMIS-ESTHUA. De plus, le CEVU ne s'est pas prononcé sur une UEL présentée par le CUFCO intitulée « Approche du développement durable par la conduite de projet ». En fait les UEL sont proposées en formation initiale et d'autres UFR peuvent être porteuses de ce projet. M. DELABAERE propose de rajouter cette UEL à la liste présentée.

Mme REY estime que certains étudiants, en stage, seront lésés car ne pourront pas s'inscrire dès le 14 décembre et pourront être limités dans leurs choix, certaines UEL risquant d'être complètes. Elle demande comment seront gérés matériellement les quotas définis dans les fiches d'UEL.

M. DELABAERE explique que le logiciel bloque l'inscription lorsque la capacité d'accueil d'une UEL est atteinte. Afin de régler certaines difficultés liées aux dates d'inscriptions aux UEL, des modifications de maquettes sont proposées mais aucun problème n'a été soulevé pour la licence évoquée par Mme REY.

M. DRONNE demande des précisions sur les UEL liées à l'engagement étudiant. M. DELABAERE explique que ces UEL ont été particulièrement travaillées et cadrées. Un collège mixte étudiants-enseignants étudie les projets. Ces UEL sont ouvertes à l'ensemble des étudiants et permettent une réelle reconnaissance de l'engagement étudiant. Ces UEL sont proposées en licence. D'une manière générale, et conformément à la loi LRU, une formation sera ouverte à l'ensemble des étudiants élus une fois par semestre.

Mme REY rappelle que des difficultés sont apparues lors de l'évaluation à cause de l'absence de seconde

session pour les UEL et pour l'étudiant défaillant lors de la première session.

M. DELABAERE explique que quelques aménagements, encadrés par les textes, ont été prévus.

La liste des UEL proposées pour la rentrée 2009-2010 est approuvée à la majorité avec 15 voix pour et un contre sous réserve des modifications suivantes :

- Suppression de l'UEL 260 « Concepts et acteurs en Ecotourisme »
- Ajout des UEL Anjou inter langues
- Modification des intitulés des UEL de l'Espace culturel

#### 8.14. Demandes de subvention FSDIE

L'action Objectif Népal est une opération humanitaire qui a reçu un avis favorable du CEVU.

Les Assoliades 2009 correspondent à des journées de formation.

M. CRESPIN regrette de ne pas avoir été prévenu pour les Assoliades. Il estime que la FE2A a reçu beaucoup de subventions au titre du FSDIE. M. DELABEARE rappelle que la formation des étudiants élus fait partie des missions de l'université.

L'association Melting pot a présenté l'action Le week-end Puy du fou. Elle avait déjà reçu un financement mais leur local a été cambriolé.

La demande de subvention de 970 € de l'association MELTING POTES pour le «WEEK END PUY DU FOU » est approuvée la majorité avec 13 voix pour, un contre et une abstention.

La demande de subvention de 1 200 € de l'association Citoyen du Monde pour «Objectif Népal» et celle de 600 € de l'association FE2A pour «LES ASSOLIADES 2009 » sont approuvées à la majorité avec 14 voix pour et un contre.

#### 8.15. Liste des modifications de contrôle des connaissances adoptées par le Président par délégation après avis du CEVU

Pour information, le président rend compte des modifications de contrôles de connaissance adoptées par délégation.

#### 8.16. Convention entre l'Université d'Angers (IMIS-ESTHUA) / Université de Canton

Il s'agit d'un renouvellement. Deux universités sont partenaires : l'Université de Canton et celle de Nice. L'objectif était de proposer un double diplôme pour la licence Ingénierie des services.

La convention entre l'Université d'Angers (IMIS-ESTHUA) et l'Université de Canton est approuvée à l'unanimité avec 15 voix pour.

### **9. Procès verbal du conseil d'administration du 07 mai 2009**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 07 mai 2009 est approuvé à l'unanimité avec 15 voix pour sous réserve de la modification suivante :

M. SAINT ANDRE regrette qu'on ne l'ait pas consulté. Il souhaite apporter quelques modifications sur la présentation de ce dossier :

- Ce bâtiment ne peut pas s'appeler "institut Montéclair", puisqu'il existe déjà un institut Montéclair à Angers qui s'occupe des déficients visuels.

### **10. Questions diverses**

#### 10.1. Place de l'étudiant élu

M. DRONNE explique la difficulté pour l'étudiant élu de siéger à toutes les commissions. Il rappelle que la LRU a diminué le nombre d'étudiants siégeant aux conseils centraux, augmentant par la même leur

charge de travail. De plus il est difficile pour l'étudiant de justifier ses absences en cours ou en stage et impossible de manquer les partiels. Il ne souhaite pas que le nombre d'étudiant dans les commissions soit diminué. Il propose qu'un calendrier précis soit établi, si possible en dehors des périodes d'examen des élus étudiants. Il souhaite que l'ordre du jour des commissions et les documents s'y rapportant soit transmis le plus rapidement possible. Une autre solution serait de revenir sur le statut de l'élu suppléant pour qu'il puisse être candidat aux élections relatives aux commissions.

M. MARTINA explique qu'il est difficile d'adapter le calendrier comme demandé car les plages des examens sont très étendues. Il estime que la dernière proposition de M. DRONNE doit être examinée avec attention. Il considère cette voie très intéressante.

#### 10.2. Profil d'exonération : étudiants inscrits à l'IUFM en Master à l'Université d'Angers

Une question se pose s'agissant des doubles inscriptions pour les étudiants préparant le CAPES et le professorat des écoles. Ces étudiants sont inscrits à l'IUFM, donc à l'Université de Nantes. Une circulaire du ministère précise qu'il peut y avoir une inscription secondaire dans une autre université. M. MARTINA propose que leur inscription soit exonérée.

Les étudiants de l'IUFM des Pays de la Loire peuvent s'inscrire administrativement en Master à l'Université d'Angers et bénéficient d'une exonération.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

#### 10.3. Ouverture des bibliothèques universitaires l'été

M. DRONNE s'inquiète des conditions de révision des étudiants en rattrapage en deuxième session étant donné que les Bibliothèques Universitaires de Saint Serge et de Montclair étaient fermées jusqu'à mi septembre.

M. TAILLEFAIT et M. SAINT ANDRE explique qu'un fond a été transféré à la BU de Belle Beille.

M. MOGUEDET va se renseigner auprès de M. TACHEAU pour trouver des solutions.

#### 10.4. Tarifs de l'IUT

Les tarifs des Licences professionnelles secondaires en alternance à partir de 2009/2010 sont approuvés à l'unanimité avec 15 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MARTINA lève la séance à 20H30.

**Le Président  
de l'Université d'ANGERS,**  
Daniel MARTINA



**Le Secrétaire Général  
de l'Université d'ANGERS,**  
Henri-Marc PAPA VOINE

